



Achat véhicule occasion especes

Par Djaydjay

Bonjour j'ai acheté un véhicule d'occasion 5100 en espèces a un particulier. Contrôle technique vierge. En rentrant je m'aperçois que les feux stop ne fonctionnent pas. Après recherche j'apprends que des faux contrôles techniques sont en vente au marché noir. Suspicieuse, je fouille et je pense également que le vendeur s'est fait passer pour le propriétaire... La voiture n'est pas gagée ni déclarée volée cependant... Je vais appeler le centre de contrôle technique demain pour vérifier, mais dans ces 2 cas, faux contrôle et fausse cession du coup, quels sont mes recours? Je suis désespérée j'ai fait un crédit sur 5 ans, je suis mère célibataire au smic, si je me suis faite avoir je suis foutue

Par yapasdequoi

Bonjour,

Acheter en espèces à un vendeur dont vous ne connaissez pas la réelle identité, il y a peu de chance de revoir votre argent.

Surtout que vous n'avez pas encore de preuve que le contrôle technique était falsifié.

Vous pouvez porter plainte, mais ne rêvez pas trop.

Vous avez un véhicule, il faut changer les feux stop, ce n'est pas forcément très onéreux, mais si vous circulez sans vous risquez une amende.

Par Djaydjay

Merci pour votre réponse, je n'ai pas dormi de la nuit... Est ce que je pourrai faire quand même la carte grise si le nom dessus n'est pas celui du vendeur?

Par yapasdequoi

Comment savez-vous que le nom n'est pas celui du vendeur ?

Si elle n'est pas déclarée volée, vous pourrez.

Et n'oubliez pas l'assurance.

PS: vous avez le certificat de non gage ?

[url=https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil_certificat]https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil_certificat[/url]

Par Djaydjay

En regardant dans la boîte à gants il y avait factures de contrôle technique à la même date mais à 2 noms différents. J'ai cherché sur internet et il se trouve que le nom a qui j'ai acheté est une autre personne que le vendeur

Par yapasdequoi

Il faut que le nom sur le certificat de cession soit celui de la carte grise.

Pourquoi DES factures ? Il y a eu plusieurs contrôles techniques ? Et si ce sont des faux achetés sur internet ces factures sont peut être fausses également.

Bref si vous portez plainte, il faudra tout donner à la police.